



Originale : Anglais

RAPPORT

SUR

**LES QUESTIONS RELATIVES AUX ACTIVITES DE
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE**

PRÉSENTÉ PAR LE

**CENTRE ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU
COMMERCE**

A LA

**33^{EME} SESSION DU COMITE DE SUIVI DU COMITE
PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET
COMMERCIALE DE L'OCI**

AGENDA 4

Ankara, République de Turquie, 10-11 Mai 2017

SOMMAIRE

	PAGE
Introduction	3
Section I: DEVELOPPEMENTS RECENTS DES ACTIVITES DE L'OMC RELATIFS AUX ETATS MEMBRES DE L'OCI	4
Section II: LES ACTIVITES DU C.I.D.C DANS LE DOMAINE DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES DE L'OMC	8
Section III: ETAT DES NEGOCIATIONS D'ACCESSION DE CERTAINS ETATS MEMBRES A L'OMC	15
ANNEXES	27

NOTE INTRODUCTIVE

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (C.I.D.C), organe subsidiaire de l'Organisation de la Coopération Islamique (O.C.I) chargé de la promotion du commerce entre les pays islamiques, a été chargé par le Secrétariat Général de l'OCI et par le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale pour les Pays Islamiques (COMCEC), de suivre en collaboration avec le Groupe de la Banque Islamique de Développement, les Négociations Commerciales Multilatérales organisées par l'Organisation Mondiale du Commerce et d'offrir l'appui, la formation et l'assistance technique aux Etats Membres de l'OCI.

A ce titre, le CIDC présente régulièrement des rapports sur l'évolution de ces négociations aux réunions annuelles du COMCEC, de la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Culturelles et Sociales de l'OCI et des réunions annuelles des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI.

Dans la perspective des réunions ministérielles de l'Organisation Mondiale du Commerce, le CIDC élabore également des rapports et des études préliminaires en vue de faire connaître les points de vue des pays islamiques et d'essayer de dégager une plateforme commune pouvant concilier les différentes approches.

Le Centre organise aussi des cycles de formation sous forme de séminaires et ateliers au profit des représentants des Etats Membres des secteurs public et privé sur les négociations commerciales internationales et sur les négociations commerciales intra-OCI.

Le présent rapport est divisé en trois sections principales :

- Section I :** Développements récents des activités de l'OMC relatifs aux Etats Membres de l'OCI ;
- Section II :** les activités du C.I.D.C dans le domaine des négociations commerciales multilatérales de l'OMC ;
- Section III :** Etat des négociations d'accession de certains Etats membres à l'OMC.

SECTION I :

DEVELOPPEMENTS RECENTS DES ACTIVITES DE L'OMC RELATIFS AUX ETATS MEMBRES DE L'OCI

- 1- Le Président du Comité des Négociations Commerciales a rendu le 27 Juillet 2016 son rapport sur l'état des négociations. Dans ce rapport, le Président a informé qu'il y a des signes que les Membres de l'OMC s'acheminent progressivement vers un processus régis davantage par les propositions. Les Membres ont soumis un certain nombre de documents. Dans l'agriculture, par exemple, sept documents ont été soumis avec des idées et des requêtes sur une série de questions, y compris le soutien interne. En outre, il y a un engagement positif pour les Services, mais moins concernant l'AMNA. Les Subventions à la pêche continuent par ailleurs d'attirer beaucoup d'attention. En examinant les questions de l'Agenda de Doha pour le Développement, dans l'ensemble, le Président a souligné que si les Membres de l'OMC veulent faire avancer le processus, il serait donc nécessaire d'approfondir considérablement les discussions dans les mois à venir pour voir s'il y a un potentiel de résultats. Et dans tous ces pourparlers, il est nécessaire de maintenir l'accent et d'intensifier le développement et l'intérêt concernant les questions spécifiques aux PMA.
- 2- Autre évolution importante a eu lieu lors de la réunion du Conseil Général de l'OMC le 3 Octobre 2016, où le Conseil Général a accepté l'offre de l'Argentine d'accueillir l'organisation de la 11ème Conférence Ministérielle (MC11) l'an prochain à Buenos Aires. L'Argentine sera le premier pays sud-américain à accueillir cet événement biennal.
- 3- Plus récemment, un amendement à l'Accord sur les ADPIC est entré en vigueur le 23 janvier 2017, renforçant ainsi les pays en développement d'un moyen juridique les permettant d'accéder à des médicaments abordables en vertu des règles de l'OMC. Les Etats Membres ont pris la décision de modifier spécifiquement l'Accord sur les TRIPS afin d'adapter les règles du système commercial mondial aux besoins de santé publique des populations des pays pauvres. Cette action fait suite aux appels réitérés du système multilatéral en vue de l'acceptation de l'amendement, et tout dernièrement en juin 2016, lors de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'éradication du SIDA.

4- Adhésions à l'OMC et Ratification de l'AFE

- **Adhésion**

L'Afghanistan a déposé sa demande d'adhésion à l'OMC en 2004, et deviendra officiellement membre à l'OMC, 30 jours après la réception son instrument de ratification le 29 juin 2016. L'Afghanistan est le 44e Pays Membre de l'OCI et 164^{ème} pays à adhérer à l'OMC le 29 juillet 2016.

- **Ratification de l'Accord de Facilitation des Echanges**

L'Accord de Facilitation des Echanges (AFE) conclut à Bali en Décembre 2013 est entré en vigueur le 22 février 2017, suite à sa ratification par les deux tiers des Membres de l'OMC. Les derniers pays qui ont ratifié l'AFE sont : le Rwanda, Oman, le Tchad et la Jordanie, la République Dominicaine et le Guatemala (8 mars 2017), ce qui a porté à 114 le nombre total de ratifications sur les 164 membres de l'OMC.

Parmi les Etats Membres qui ont ratifié l'AFE, on peut en citer 24: la Malaisie, le Niger, le Togo, le Pakistan, la Guyane, la Côte d'Ivoire, le Brunei, le Mali, la Turquie, les Emirats Arabes Unis, l'Albanie, le Kazakhstan, l'Arabie Saoudite, l'Afghanistan, le Sénégal, Bahreïn, le Bangladesh, le Gabon, le Kirghizistan, le Mozambique, le Nigeria, Oman, le Tchad et la Jordanie.

La mise de cet Accord contribuera ainsi à la réduction des coûts du commerce dans le monde entier de l'ordre de 14,3%.

En effet, les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA), en particulier, auraient tout à gagner de la mise en œuvre complète de l'Accord, car les coûts du commerce y sont généralement plus élevés. L'Accord aidera ces pays à diversifier leur commerce. Les pays en développement pourraient augmenter de 20% le nombre de produits qu'ils exportent, et ce chiffre pourrait atteindre 35% pour les PMA.

En outre, les pays en développement pourraient avoir accès à un plus grand nombre de marchés étrangers soit un tiers de plus en moyenne tandis que les PMA verraient leur accès aux marchés augmenter de 60%, ce qui rendrait ces pays moins vulnérables aux chocs économiques extérieurs.

D'ici à 2030, l'Accord pourrait permettre d'augmenter le commerce mondial de 2,7% et plus de 0,5% le PIB mondial. Ainsi, cet effet serait supérieur à celui de l'élimination de tous les droits de douane en vigueur dans le monde entier.

Par ailleurs, l'AFE contient des dispositions visant à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit. Il prévoit aussi des mesures permettant d'assurer une coopération effective entre les douanes et les autres autorités compétentes sur les questions de facilitation des échanges et de respect des procédures douanières. Il comporte par ailleurs des dispositions relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités dans ce domaine.

Pour pouvoir bénéficier du Traitement Spécial et Différencié (TSD), un Membre de l'OMC doit indiquer aux autres Membres de l'OMC le calendrier de mise en œuvre de chaque mesure de facilitation des échanges selon les catégories énoncées ci-après. L'Accord prévoit des délais pour ces notifications.

Catégorie A : dispositions que le Membre mettra en œuvre au moment de l'entrée en vigueur de l'Accord (ou, dans le cas d'un pays moins avancé Membre, dans un délai d'un an après l'entrée en vigueur).

Catégorie B : dispositions que le Membre mettra en œuvre après une période de transition suivant l'entrée en vigueur de l'Accord.

Catégorie C : dispositions que le Membre mettra en œuvre à une date postérieure à une période de transition suivant l'entrée en vigueur de l'Accord et exigeant la fourniture d'une assistance et d'un soutien pour le renforcement des capacités.

Il faut noter que 94 pays ont notifié la catégorie A de l'AFE dont 28 pays de l'OCI (voir Tableau 5 en annexes).

Neuf pays ont notifié la catégorie B et Huit la catégorie C de l'Accord selon les données de l'OMC du 10 mars 2017. Seul l'Albanie et le Tchad comme Etat Membre ont notifié les Catégories C et B (voir tableaux 6 et 7 en annexes).

5- Les Membres de l'OMC ont exprimé un vif intérêt dans la relance des négociations sur les services au cours d'une réunion informelle du Conseil des Services en session extraordinaire le 4 Juillet 2016. Le Président a conclu que la réunion "va au-delà des attentes précédentes" étant donné que les négociateurs des Services préparent des propositions concrètes de la part des Membres pour faire avancer les négociations.

Les négociateurs des Services ont exprimé leur volonté de reprendre les négociations sur :

- (i) un meilleur accès aux marchés des services et fournisseurs de services pour les autres Membres de l'OMC ;
- (ii) le développement de nouvelles disciplines pour rendre la réglementation intérieure plus objective et transparente et de veiller à ce que cette dernière ne soit pas inutilement lourde ;
- et (iii) les aspects services du commerce électronique (la fourniture électronique de services).

Certains États Membres ont indiqué que cela pourrait aider à préparer le terrain aux résultats éventuels des Services lors de la Onzième Conférence Ministérielle qui aura lieu en 2017.

6- Plusieurs Membres de l'OMC ont souligné l'importance de l'Accord de Paris sur le changement climatique lors de la réunion du 30 Juin du Comité sur le Commerce et l'Environnement, où ils ont appelé à la cohérence entre les politiques commerciales et climatiques.

7- Les Pays les Moins Avancés (PMA) ont appelé les Membres de l'OMC à examiner la liste de leurs priorités après la Conférence Ministérielle de Décembre 2015 à Nairobi. Ces priorités, exposées lors d'une réunion du 24 Juin du Sous-comité de l'OMC sur les PMA, serviraient de «feuille de route» pour l'engagement du groupe lors des travaux de l'après-Nairobi à l'OMC durant les prochains mois. Le Coordonnateur du Groupe des PMA (Bénin) a souligné notamment, la nécessité de fournir une assistance interne pour l'agriculture, y compris pour le coton et mettre en œuvre un traitement préférentiel pour les services des PMA.

8- Il a été rappelé que la MC10 a adopté les décisions suivantes:

- Programme de travail sur les petites économies:
- Plaintes en situation de non-violation dans le domaine des ADPIC
- Programme de travail sur le commerce électronique.
- La Période de Transition en vertu de l'article 66.1 de l'Accord sur les ADPIC pour les pays les moins avancés pour certaines obligations en matière de produits pharmaceutiques, ainsi que la Décision de Renonciation connexe adoptées par le Conseil Général concernant les obligations des pays les moins avancés au titre de l'article 70.8 et 70.9 de l'Accord sur les ADPIC.

9- En ce qui concerne l'Agenda de Doha pour le Développement, la Conférence a adopté les décisions suivantes:

- Mécanisme de sauvegarde spéciale en faveur des pays en développement dans le domaine de l'agriculture ;

- Détention des stocks publics à des fins de sécurité alimentaire
- Concurrence à l'exportation dans le domaine de l'agriculture
- Coton
- Les règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés
- La mise en œuvre du traitement préférentiel en faveur des services et fournisseurs de services des PMA et la participation croissante des PMA au commerce des services

10- La Conférence a relaté des divergences d'opinions entre les Membres de l'OMC pour les négociations futures du cycle de Doha pour le Développement. Ainsi de nombreux Membres ont confirmé l'Agenda de Doha pour le Développement, et les déclarations et décisions adoptées à Doha ainsi que lors des Conférences Ministérielles tenues depuis ; les autres Membres n'ont pas confirmé les mandats Doha, comme ils croyaient que de nouvelles approches étaient nécessaires pour obtenir des résultats significatifs dans les négociations multilatérales.

Cependant, les membres ont exprimé un engagement fort pour faire avancer les négociations sur les autres questions de Doha, y compris l'agriculture, l'accès aux marchés non agricoles, les services, le développement, ainsi que les accords et règles sur les ADPIC. Les Ministres ont également convenu que les fonctionnaires doivent s'atteler à trouver des moyens pour faire avancer les négociations et ont demandé au Directeur Général de l'OMC de rendre régulièrement compte au Conseil Général sur les efforts entrepris dans ce sens.

SECTION II :

LES ACTIVITES DU C.I.D.C DANS LE DOMAINE DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES DE L'OMC

Le CIDC a mené un certain nombre d'activités pour servir les intérêts économiques des États Membres de l'OCI sur les questions de l'OMC. Dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions du COMCEC relatives au question de l'OMC, le CIDC a organisé les séminaires (ATRC) suivants au profit des États Membres de l'OCI, en partenariat avec Groupe de la BID, l'OMC, la CNUCED, le CCI et l'OMD, en vue d'accroître la sensibilisation des États Membres de l'OCI et de développer leur capacités dans différents domaines commerciaux internationaux régis par les accords de l'OMC:

1. Séminaire sur les résultats de la 10^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC et l'adhésion à l'Accord de Facilitation des Echanges, 25 Février 2016, Casablanca - Royaume du Maroc

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'assistance technique au service des Etats Membres de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI) en matière des questions liées aux activités de l'OMC, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ont organisé conjointement sous les auspices du Ministère Chargé du Commerce Extérieur du Royaume du Maroc, un Séminaire sur les «résultats de la 10^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC et l'adhésion à l'Accord de Facilitation du Commerce» et ce à Casablanca, le 25 Février 2016.

Le séminaire avait comme objectif d'informer les participants des principaux résultats de la Conférence Ministérielle de l'OMC de Nairobi et de présenter l'Accord de Facilitation des Echanges (AFE) et son importance dans le développement des Etats Membres de l'OCI.

2. Première Réunion du Sous-comité pour le Commerce et l'Investissement (TISC), 16 - 17 Mars 2016, Marrakech, Royaume du Maroc

En marge de la Première Réunion du Sous-comité pour le Commerce et l'Investissement (TISC) , les participants ont demandé de promouvoir l'établissement de Guichets Uniques dans les États Membres de l'OCI et ont proposé la recommandation suivante :

Le CIDC, le SESRIC et Groupe de la BID sont appelé à travailler ensemble pour concevoir un programme intégré en la matière, impliquant des (enquêtes, études analytiques, recueillir et partager les meilleures pratiques ainsi qu'un programme de renforcement des capacités sur le Guichet unique dans les États Membres de l'OCI, tout en tenant compte de la mise à disposition d'une assistance technique aux niveaux régional et international.

3. Session de travail sur l'opérationnalisation du Guichet Unique en marge du 2^{ème} Forum des Organes de Promotion du Commerce des pays de l'OCI, 23 Mai 2016, Djedda - Royaume d'Arabie Saoudite.

Le 2^{ème} Forum des Organes de Promotion du Commerce des pays de l'OCI a été organisé par le Secrétariat Général de l'OCI en collaboration avec le Ministère du Commerce et de l'Investissement du Royaume d'Arabie Saoudite à Djedda le 23 Mai 2016.

Le Forum a connu la participation des représentants des organes de promotion du commerce de 31 pays à savoir : Afghanistan, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Egypte, Guinée, Indonésie, Irak, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Pakistan, Palestine, Qatar, Maroc, Arabie Saoudite, Sénégal,

Soudan, Tadjikistan, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ouganda et Emirats Arabes Unis. Les représentants du Secrétariat Général de l'OCI, du CIDC, du SESRIC, du Groupe de la BID (SIFC et SIACE), de la CICIA, de l'ITC et du Centre International Islamique de Réconciliation et d'Arbitrage (IICRA) ont également pris part à ce Forum.

Les participants ont recommandé ce qui suit :

- ✓ Créer des Guichets Uniques Nationaux et les inter-opérer à l'échelle bilatérale et régionale (ex. Certificat d'Origine Electronique des pays de l'OCI) afin de permettre de faciliter le commerce Intra-OCI ;
- ✓ Conduire une étude sur l'état d'avancement des guichets uniques dans les pays de l'OCI et identifier les meilleures pratiques et partager leurs expériences ;
- ✓ Organiser des ateliers et séminaires régionaux tout en mettant en exergue l'importance de l'outil guichet unique comme facilitateur du commerce intra-OCI de même qu'encourager et promouvoir les étapes exigées pour sa mise en œuvre complète dans les Etats Membres.

4. Séminaire régional sur « l'Accord de Facilitation des Echanges de l'OMC et les Perspectives d'Opérationnalisation du Guichet Unique de l'OCI au profit des Etats africains Membres de l'OCI », 30 Mai-1^{er} Juin 2016, Casablanca, Royaume du Maroc.

Contexte :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'assistance technique aux Etats Membres de l'OCI sur les questions de l'OMC, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et le Département de la Coopération et de l'Intégration de la Banque Islamique de Développement (BID) ont organisé en collaboration avec le Ministère en Charge du Commerce Extérieur du Royaume du Maroc un séminaire régional sur « l'Accord de Facilitation des Echanges de l'OMC et les Perspectives d'Opérationnalisation du Guichet Unique de l'OCI au profit des Etats africains Membres de l'OCI » et ce du 30 Mai au 1^{er} Juin 2016 à Casablanca, Royaume du Maroc.

Objectif

L'objectif de ce Séminaire est d'informer les secteurs public et privé des pays de l'OCI de l'importance de la mise en œuvre de l'Accord de Facilitation des Echanges (AFE) et son impact sur le développement du commerce extérieur des Etats membres d'une part, et d'autre part de partager les expériences et les meilleures pratiques de la mise en œuvre de programmes Nationaux de facilitation de commerce en particulier l'établissement et le renforcement des guichets uniques nationaux du commerce extérieur et l'interopérabilité de ces guichets.

Participants :

Les pays suivants ont pris part à ce séminaire : l'Algérie, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Egypte, le Gabon, la Gambie, la Guinée, la Guinée- Bissau, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Soudan, le Togo et la Tunisie.

Les organisations internationales suivantes ont y également participé à savoir : le CIDC, la BID (Département de la Coopération et de l'Intégration, l'Alliance Africaine du Commerce Electronique (AACE), le Centre du Commerce International (ITC), l'Organisation Mondiale du Commerce (OMD), le Bureau Régional de la Commission Economique pour l'Afrique (Rabat).

Axes du séminaire :

Les experts ont présenté les thèmes suivants :

- Présentation générale de l'Accord de Facilitation des Echanges (AFE) de l'OMC
- Mise en œuvre de l'AFE de l'OMC
- Autres outils régionaux et internationaux pour la facilitation du commerce
- Expériences nationales de la mise en œuvre de l'AFE de l'OMC (Côte d'Ivoire, Niger, Mali, Egypte, Tunisie, Burkina Faso)
- Mesures de création d'un Guichet Unique national (expériences nationales : Côte d'Ivoire, Maroc, Cameroun, Sénégal, Mali) ;
- Rôle des organisations régionales et internationales dans l'assistance à la mise en place des Guichets Uniques nationaux et régionaux
- La coopération entre les autorités douanières dans la facilitation des procédures transfrontalières.

Après les présentations, les participants ont posé des questions sur le processus de ratification du protocole d'amendement de l'AFE, les notifications des Catégories A, B et C, les voies et moyens d'élaborer les projets d'assistance technique, l'impact de l'AFE sur les économies nationales, les responsables de la mise en œuvre de l'Accord, l'implication et l'accompagnement du secteur dans l'implémentation de l'AFE et sa sensibilisation au niveau national et régional.

Recommandations

Après un débat fructueux, les participants ont proposé les recommandations suivantes :

- ***Accord de Facilitation des Echanges de l'OMC***
 - organiser une réunion des administrations des Douanes des pays de l'OCI ;
 - dupliquer l'organisation des séminaires régionaux de sensibilisation de l'AFE OMC en vue d'accélérer la ratification de son protocole d'amendement ;
 - organiser un séminaire régional de sensibilisation au profit des Fédérations Patronales des pays de l'OCI afin d'accompagner les entreprises dans la compréhension et la mise en conformité avec les exigences réglementaire et procédurières des opérations commerciales transfrontalières ;
 - établir un groupe de travail OCI des Comités nationaux de facilitation du commerce pour contribuer au développement du commerce intra-OCI.
- ***Guichet Unique du Commerce Extérieur :***
 - mettre en œuvre d'un programme d'assistance technique et de partage d'expérience en matière de création de Guichet Unique entre les pays avancés de l'OCI et d'autres pays membres ;
 - encourager les pays à établir des guichets uniques nationaux avec une vision de coopération régionale en collaboration avec les institutions de l'OCI, l'ITC, l'OMD, l'AAEC et d'autres partenaires au développement (Banque Mondiale, BAD, BADEA) et d'autres institutions telles que l'UEMOA, la CEDEAO, la CEMAC, la COMESA.... en vue de prendre en compte les exigences issues de l'Accord de l'OMC ainsi que les barrières réglementaires en matière de transports et de services logistique;
 - initier un projet pilote d'interopérabilité de Guichets Uniques Nationaux avec les pays ayant déjà ratifié l'Accord SPC OCI et procéder son extension dans une deuxième phase avec d'autres Etats Membres ;

- demander aux pays membres participants de remplir le questionnaire du guichet unique et de le renvoyer au CIDC pour préparer un rapport d'évaluation des besoins en matière d'assistance technique.

5. Atelier sur «Les Modes de Règlement des Différends Commerciaux et d'Investissement entre les Etats Membres de l'OCI», 20- 21 Février 2017, Casablanca - Royaume du Maroc

Dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions pertinentes des organes de l'OCI et de l'assistance technique aux Etats Membres dans le développement des échanges commerciaux, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) a organisé en collaboration avec le Centre Islamique International pour l'Arbitrage et la Réconciliation (IICRA), un Atelier sur «Les Modes de Règlement des Différends Commerciaux et d'Investissement entre les Etats Membres de l'OCI», et ce, les 20 et 21 Février 2017 à Casablanca - Royaume du Maroc.

Objectif

Cet atelier vise à développer la coopération et la coordination entre les Etats membres de l'OCI en matière de mécanismes de réconciliation et d'arbitrage pour le règlement des différends commerciaux et d'investissement, en mettant l'accent en particulier sur l'opérationnalisation des dispositions relatives au règlement des différends afférents aux accords pertinents de l'OCI, notamment :

- L'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les États membres de l'OCI ;
- L'Accord Général sur la Coopération Economique, Technique et Commerciale entre les Etats membres de l'OCI ;
- L'Accord-cadre sur le Système des Préférences Commerciales entre les Etats membres de l'OCI ;
- Le Protocole sur le Schéma des Tarifs Préférentiels pour le SPC-OCI (PRETAS) ;
- Le Protocole sur les règles d'origine du SPC-OCI.

Participants

Les pays suivants ont pris part à ce séminaire : le Cameroun, la Turquie, la Palestine et le Maroc.

Les experts des organisations nationales et internationales suivantes y ont également participé à savoir : la Chambre de Commerce Internationale du Maroc (ICC Maroc), la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM), l'Union des Chambres de Commerce et des Bourses de Turquie (TOBB), l'Association Marocaine des Exportateurs (ASMEX), l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI), le Centre Islamique International de l'Arbitrage et la Réconciliation (IICRA), la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC).

Axes de l'Atelier

Les experts ont présenté les thèmes suivants :

- Présentation générale du règlement des différends commerciaux et des investissements au niveau international (OMC, CIDC, CNUDCI, CFCIM)
- Etat des lieux du Règlement des différends commerciaux dans les pays de l'OCI

(CIDC, IICRA, CNUCED)

- Stratégies de création du Centre d'Arbitrage, de médiation et de Règlement des Différends par les voies non judiciaires (IICRA, ICC Maroc et TOBB)
- Expériences nationales dans le domaine du règlement des différends commerciaux et des investissements (Maroc, Cameroun et Turquie).

Recommandations

Après un débat fructueux, les participants ont proposé les recommandations suivantes :

*** A l'échelle nationale :**

Encourager les Etats Membres de l'OCI à s'inspirer du mécanisme de règlement de différends de l'OMC et des principes de la CNUDCI ;

Encourager les pays à signer et ratifier l'Accord du Système des Préférences Commerciales entre les pays de l'OCI, l'Accord sur la Promotion, de la Protection et la Garantie des Investissements entre les Etats Membres de l'OCI et la Convention du New-York de 1958 et à adopter une législation sur l'arbitrage commercial international fondée sur la Loi Type de la CNUDCI ou s'en inspirant, afin de mieux dynamiser les échanges commerciaux intra-OCI ;

Organiser des journées nationales de sensibilisation et des séminaires de formation sur le règlement de différends en collaboration avec les secteurs privé et public et le milieu universitaire ;

Recourir à l'assistance technique de la CNUDCI en cas de réforme du droit de l'arbitrage en vigueur ou de la rédaction d'un projet de loi en la matière ;

Encourager la création des centres d'arbitrage nationaux pour le règlement des différends.

*** A l'échelle régionale :**

Organiser une réunion d'experts en collaboration avec le COMCEC et le CIDC en vue d'aboutir à un protocole de règlement de différends dans le cadre de l'opérationnalisation de l'article 15 de l'Accord cadre. A cet égard, le Maroc est disposé à prendre l'initiative et proposer un projet de texte renforcé dans ce sens.

Réviser l'applicabilité des articles 16 et 17 de l'Accord sur la Promotion, de la Protection et la Garantie des Investissements entre les Etats Membres de l'OCI en organisant une réunion de groupe de travail sur l'interprétation de ces deux articles.

Organiser des ateliers thématiques sur les modes alternatifs de règlement de différends en collaboration avec les experts de l'OMC, de la CNUDCI, du CIDC et des centres d'arbitrage régionaux tels que : IICRA, CIRCICA, l'OHADA pour sensibiliser les secteurs public et privé de l'importance des modes alternatifs.

Créer un réseau des centres d'arbitrage des pays de l'OCI pour mieux coordonner la résolution des litiges commerciaux et des investissements dans l'espace OCI ;

Echanger les expériences entre les pays avancés de l'OCI au profit d'autres pays demandeurs en matière de renforcement des capacités dans le domaine de l'arbitrage commercial international en utilisant le programme de la BID du reverse linkage.

*** Création d'un centre d'arbitrage de l'OCI**

- Accélérer la mise en œuvre d'un centre d'arbitrage de l'OCI au sein de la TOBB tel que prévu par le 13^{ème} Sommet de l'OCI tenu à Istanbul en avril 2016 et de la 45^{ème} Réunion du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères des pays de l'OCI de Tachkent en Ouzbékistan en octobre 2016 afin de mieux rehausser le volume du commerce intra-OCI.

SECTION III :

ETAT DES NEGOCIATIONS D'ACCESSION DES ETATS MEMBRES DE L'OCI A L'OMC

Le nombre total des Membres de l'OMC a atteint 162 pays avec l'adhésion de la République Islamique d'Afghanistan au cours de la 10e Conférence Ministérielle de l'OMC. À l'heure actuelle, 44 États Membres de l'OMC sont Membres de l'OCI, autrement dit plus que le quart des Membres de l'OMC. Les États Membres de l'OMC représentent environ 97% de l'économie mondiale.

Le nombre des Etats Membres de l'OCI candidats à l'accession à l'OMC s'élève à **Onze** : Algérie, Azerbaïdjan, Irak, Iran, Liban, Libye, Ouzbékistan, Soudan, Syrie, les Comores et la Somalie.

L'état actuel des adhésions à l'OMC est la suivante :

- Groupe de travail établi pour la Libye et la Syrie.
- Mémoire sur le régime du commerce extérieur soumis par l'Irak, l'Iran et l'Ouzbékistan.
- Résumé factuel des points soulevés (distribué) par le Soudan.
- En cours : négociations d'accès au marché bilatéral sur les biens par l'Algérie, l'Azerbaïdjan, le Liban, le Soudan et l'Ouzbékistan.
- En cours : négociations d'accès au marché bilatéral sur les services par l'Algérie, l'Azerbaïdjan, le Liban, le Soudan et l'Ouzbékistan.
- Projet de rapport du Groupe de travail (distribué) par l'Algérie, l'Azerbaïdjan et le Liban.
- La Somalie a soumis sa demande d'adhésion à l'OMC le 7 décembre 2016.

L'Azerbaïdjan a indiqué aux membres de l'OMC lors d'une réunion du groupe travail des adhésions, le 22 Juillet 2016, qu'il adoptera toutes les mesures possibles pour intensifier son processus d'adhésion. Le président du Groupe de travail, l'Ambassadeur Walter Werner (Allemagne), a félicité l'Azerbaïdjan pour ses progrès accomplis pour mettre son régime commercial en conformité avec les règles de l'OMC, mais a exhorté les membres et l'Azerbaïdjan à «accélérer» le rythme des négociations.

La progression et la conclusion de tout processus d'accession reposent sur les contributions du gouvernement accédant. Il y a toujours une part d'incertitude, qui dépend de nombreux paramètres tels que : les négociations ininterrompues avec les Membres de l'OMC, les aspects techniques complexes, les difficultés sur le plan national et les éventuels retards lorsqu'un pays souhaite analyser l'impact d'une loi nouvelle ou modifiée.

Les accessions à l'OMC se déroulent sur les voies interdépendantes des négociations multilatérales, plurilatérales et bilatérales. Certains processus ont enregistré des progrès considérables en 2013, tandis que d'autres n'ont pas avancé comme prévu en raison de divers facteurs, parmi lesquels la poursuite des négociations avec les Membres, des complexités techniques, des difficultés intérieures et les choix.

Des travaux techniques importants ont été entrepris au sujet de plusieurs accessions. Ainsi, la combinaison des activités d'assistance technique et de sensibilisation du Secrétariat est essentielle pour aider les Membres et les gouvernements accédants dans

leurs négociations et mieux faire comprendre ce que les effets et les résultats des accessions signifient pour l'avenir de l'Organisation. À cet égard, les contributions des Présidents des groupes de travail ont été vitales. Il faut souligner que cette assistance technique a vu la contribution financière des pays suivants : l'Australie, le Brésil, la Chine, les États-Unis, l'Inde et l'Union européenne (UE) et ses divers États Membres.

➤ **TRANSPARENCE DU PROCESSUS D'ACCESSION**

La transparence et la prévisibilité du processus d'accession restent des priorités essentielles pour les Membres et le Secrétariat de l'OMC. En 2013, les mesures et initiatives en faveur de la transparence prises au cours des quatre dernières années ont continué d'être appliquées et renforcées.

Ainsi, le Groupe informel des accessions (GIA) s'est réuni régulièrement.

Ses consultations ont porté sur les questions suivantes :

- i) partage et échange d'informations sur les accessions avec les Membres ;
- ii) rapports du Secrétariat sur l'évolution technique des processus d'accession ;
- iii) rapports des Présidents des groupes de travail aux Membres sur les résultats de leurs visites dans les pays ;
- iv) planification des réunions sur l'accession et des activités connexes sur la base du calendrier évolutif des réunions sur l'accession proposé par le Secrétariat ;
- v) et réponse aux préoccupations spécifiques soulevées par les Membres et les gouvernements accédants.

Le Bulletin d'information sur les accessions à l'OMC vise à fournir aux gouvernements accédants, aux Présidents et aux Membres un rapport résumé des réunions du GIA. Il contient également des renseignements utiles sur le plan opérationnel pour aider à préparer les réunions et les négociations relatives à l'accession.

La pratique des rencontres avec les divers groupes de Membres à l'OMC s'est intensifiée, afin de mettre l'accent sur les questions et les préoccupations spécifiques de chaque groupe. L'objectif général est de rendre compte aux Membres des activités menées durant l'année civile, de recueillir leurs observations et de relever les préoccupations à prendre en compte.

Le Secrétariat a rencontré le Groupe consultatif des PMA, le Groupe informel des pays en développement, le Groupe asiatique des pays en développement, le GRULAC, le Groupe africain et le Groupe arabe. Au cours de ces réunions, il a informé les groupes de l'état d'avancement des accessions, rendu compte de ses activités, procédé à des échanges de vues sur les responsabilités des voisins/groupes régionaux, examiné les préoccupations soulevées par les gouvernements accédants et les Membres, et consulté ses interlocuteurs sur les priorités techniques en matière d'accession pour 2014.

➤ **ASSISTANCE TECHNIQUE ET SENSIBILISATION**

L'assistance technique et le renforcement des capacités liées à l'accession sont axés sur la formation des fonctionnaires gouvernementaux. Ils incluent également des activités de sensibilisation à l'intention des parlementaires, du secteur privé, des milieux universitaires, de la société civile et des médias.

Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, sont comme suit :

- vi) séminaires nationaux ;
- vii) séances sur les accessions durant les cours avancés de politique commerciale, les cours régionaux et les cours d'introduction à l'intention des PMA ;
- viii) ateliers ;
- ix) missions techniques ;
- x) visites effectuées par les Présidents des groupes de travail ;
- xi) création ou renforcement de centres de référence de l'OMC ;
- xii) formation en ligne ;
- xiii) dialogue avec les groupes de Membres à l'OMC ;
- xiv) et participation à des conférences.

➤ OUTILS DESTINÉS AUX ACCESSIONS

L'OMC a lancé en Juillet 2016 un nouveau Portail Intelligent des adhésions qui permet d'améliorer l'accès à l'information sur les adhésions à l'OMC ainsi que de nombreuses fonctionnalités nouvelles, telles que l'accès direct à toutes les lois notifiées pour les adhésions complétées.

Le portail est disponible à l'adresse suivante : <https://www.wto.org/accessions>.

Base de données des engagements de dans le cadre des adhésions (ACDB): La Base de données des engagements de dans le cadre des adhésions a été lancée en mai 2012. Elle donne accès à la totalité des engagements et les informations connexes contenues dans les rapports des groupes de travail d'adhésions et aux protocoles d'adhésions des 31 Membres en vertu de l'article XII MC (<http://acdb.wto.org>).

1- L'Algérie

Observateur depuis 1987, l'Algérie a déposé officiellement à l'OMC son mémorandum sur le commerce extérieur en Juin 1996. Le dépôt de ce mémorandum constitue le premier acte de la procédure d'adhésion à cette organisation.

Depuis cette date plusieurs séries de questions ont été adressées par certains pays membres de l'OMC à l'Algérie, entre autres les Etats Unis d'Amérique, l'Union Européenne, la Suisse, le Japon et L'Australie. Les réponses ont été transmises au secrétariat de l'OMC et une première réunion du groupe de travail sur l'accession de l'Algérie à l'OMC s'est tenue à Genève au mois d'Avril 1998.

L'Algérie a tenu huit rounds de négociations multilatérales (avril 1998 ; Février 2002 ; Mai 2002 ; Novembre 2002 et Mai 2003, en 2004 et 2005) et deux séries de négociations bilatérales dans les secteurs agricole, industriel et des services (Avril 2002 ; Novembre 2002). Les sujets examinés portent sur : l'agriculture, le régime douanier, le commerce d'Etat, la transparence et la réforme du système juridique et les ADPIC.

L'Algérie a présenté des offres initiales concernant les marchandises et les services en Mars 2002 et des offres révisées qui ont été distribuées le 18 Janvier 2005. Les éléments révisés d'un projet de rapport du Groupe de travail et les derniers faits nouveaux concernant la législation ont aussi été examinés durant la réunion du groupe de travail du 25 Février 2005.

Concernant les rencontres bilatérales, l'Algérie a rencontré environ dix pays ; il s'agit des Etats-Unis, du Japon, de la Suisse, de l'Australie, du Canada, de l'Union européenne, de Cuba, de l'Uruguay, de la Turquie et de la Corée du Sud.

- Le groupe de travail sur l'accèsion de l'Algérie, qui est présidé par M. Alberto Pedro DALOTTO (Argentine, 2012), regroupe 43 pays.

La 9^{ème} réunion du groupe de travail chargé de l'accèsion de l'Algérie à l'OMC a eu lieu le 21 Octobre 2005 au siège de l'OMC.

L'ordre du jour de cette réunion porte sur la progression des négociations bilatérales relatives à l'accès aux marchés, l'examen du projet de rapport du groupe de travail et les faits nouveaux concernant l'évolution de la législation algérienne.

Le groupe de travail chargé de l'accèsion de l'Algérie à l'OMC se penche actuellement sur un document intitulé «Projet de rapport du groupe de travail de l'accèsion de l'Algérie». Ce document constituera l'essentiel des discussions de la réunion du 21 Octobre 2005.

Par ailleurs, et en marge de la 9^{ème} réunion du groupe de travail, des rencontres bilatérales ont été tenues au cours de la période du 18 au 20 Octobre 2005 avec les représentants de certains membres de l'OMC notamment avec les Etats Unis, la Suisse, la Nouvelle-Zélande et la Malaisie, dans le cadre de la poursuite des discussions relatives à l'accès aux marchés des marchandises et des services.

Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. L'examen multilatéral du régime de commerce extérieur est en cours et un projet de rapport révisé du Groupe de travail a été distribué en Juin 2006.

- Le 17 Janvier 2008, les Membres ont examiné le projet de rapport révisé du Groupe de travail.

Le rapport du Groupe de travail décrit le régime de commerce extérieur de l'Algérie ainsi que les réformes que celle-ci a entreprises ces dernières années pour rendre son cadre juridique et institutionnel conforme aux règles de l'OMC. Les membres du Groupe de travail ont aussi évalué les progrès accomplis dans les négociations bilatérales en cours sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services.

Les membres ont reconnu les progrès de l'Algérie en ce qui concerne la réforme de son régime de commerce, afin de le rendre pleinement compatible avec les règles de l'OMC. L'Algérie a ainsi adopté de nouvelles lois en matière d'obstacles techniques au commerce (OTC); de mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS); de propriété intellectuelle (ADPIC); de pratiques antidumping, de sauvegardes et de mesures compensatoires; de politiques des prix; d'évaluation en douane; d'importation de produits pharmaceutiques; et d'exportation de viandes bovine et ovine et de palmiers.

- Négociations bilatérales sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services

L'Algérie a achevé ses négociations avec le Brésil, l'Uruguay, Cuba, le Venezuela et la Suisse et elle doit encore faire de même avec l'UE, le Canada, la Malaisie, la Turquie, la République de Corée, l'Équateur, les États-Unis, la Norvège, l'Australie et le Japon.

La dixième réunion du Groupe de travail a eu lieu en Janvier 2008.

Une offre révisée d'engagements spécifiques concernant les services a été distribuée en Février 2012.

Par ailleurs cinq accords bilatéraux ont été signés par l'Algérie dans le cadre du processus de négociation pour l'accèsion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du commerce (OMC), le 28 Février 2012 avec le Brésil, Cuba, l'Uruguay, le Venezuela et l'Argentine. Les

négociations en vue de la conclusion d'accords similaires avec l'UE, principal partenaire commercial de l'Algérie, et les Etats-Unis sont à un stade avancé.

Les négociations pour la signature d'accords bilatéraux avec les autres pays membres de l'OMC organisation se poursuivent toujours et que l'Algérie est sur le point de conclure avec la Suisse, l'Australie et la Nouvelle Zélande, alors que les pourparlers avec le Japon, le Canada, la Malaisie, la Turquie et l'Ukraine ont enregistré une progression satisfaisante.

La longue marche de l'Algérie pour son adhésion à l'OMC s'explique par la volonté du gouvernement algérien de mener, d'abord, des réformes internes, de réussir la mise à niveau de certains secteurs susceptibles d'être menacés par la concurrence et d'arriver à une diversification de son économie.

La onzième réunion du Groupe de travail a eu lieu le 5 avril 2013 en présence de Monsieur le Ministre du Commerce, Mustapha Benbada. A cette occasion, l'Algérie a présenté à l'examen du groupe de travail douze documents relatifs aux offres révisées sur les marchandises et les services, le plan d'action législatif révisé et les propositions d'amendements, de compléments et d'actualisation au projet de rapport du groupe.

Monsieur le ministre a souligné que l'Algérie est disposée à "mettre son régime de commerce en conformité avec les accords de l'OMC". Il a toutefois souhaité "l'octroi de périodes de transitions raisonnables" pour certaines mesures non conformes aux accords.

Il a également indiqué qu'un programme a été arrêté en vertu duquel les pays membres devront adresser leurs questions avant le 10 Mai 2013 à l'Algérie qui s'est engagée à rendre les réponses à la fin Juin ou le 15 Juillet 2013 et de proposer de tenir un autre round de négociations en automne 2013.

L'Algérie a présenté à l'examen du groupe de travail 12 documents. Il s'agit "des offres révisées concernant les marchandises et les services, du plan d'action législatif révisé et des propositions d'amendements, de compléments et d'actualisation au projet de rapport du groupe de travail".

La délégation algérienne a rencontré les 2, 3 et 4 avril 2013 les délégations de douze membres de l'OMC. Il s'agit des délégations de la Malaisie, de l'Indonésie, de l'Equateur, de l'Argentine, des Etats-Unis d'Amérique, du Salvador, du Canada, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Japon, de l'Australie et de la Turquie.

Quatre accords bilatéraux avec l'Uruguay, Cuba, la Suisse et le Brésil, déjà signés ont été déposés au secrétariat de l'OMC, alors que deux autres accords avec le Venezuela et l'Argentine sont en cours de finalisation.

Le Groupe de travail de l'accession de l'Algérie s'est réuni le 31 Mars 2014 pour faire le point sur la situation concernant les négociations de l'Algérie en vue son accession à l'OMC. Durant cette réunion, les Membres de l'OMC se sont félicités des progrès importants accomplis par l'Algérie.

Les commentaires des Membres ont essentiellement porté sur les restrictions quantitatives à l'importation, y compris les interdictions, les restrictions à l'investissement, les subventions à l'exportation, l'application discriminatoire de taxes intérieures, le système d'enregistrement des indications géographiques, les politiques de prix, les droits de commercialisation et les politiques agricoles.

Parmi les autres questions à traiter figurent les politiques industrielles et les subventions, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires les aspects

des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce et les mesures concernant les investissements liés au commerce.

Par ailleurs, les consultations à venir entre les Membres, le gouvernement algérien et le Secrétariat de l'OMC permettront de décider quand se tiendra la prochaine réunion du Groupe de travail. Auparavant, l'Algérie devra avoir fourni des renseignements actualisés sur les faits nouveaux intervenus en matière législative, répondu aux questions des Membres et mis à jour son Plan d'action législatif, et les Membres devront avoir examiné ces renseignements.

2. L'Azerbaïdjan

Le Groupe de travail de l'accession de l'Azerbaïdjan a été établi le 16 Juillet 1997. L'Azerbaïdjan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en Avril 1999. Des réponses à une première série de questions concernant l'aide-mémoire ont été distribuées en Juillet 2000, puis à une deuxième série en Décembre 2001. La première réunion du Groupe de travail s'est tenue le 7 Juin 2002, et sa dernière réunion en Mars 2006. Les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services.

Un résumé des points soulevés – document informel récapitulant les discussions dans le cadre du Groupe de travail – a été élaboré et distribué par le Secrétariat en Décembre 2008.

Les travaux multilatéraux se poursuivent sur la base d'un Résumé factuel des points soulevés depuis Décembre 2008. Le Résumé factuel a été révisé en Juillet 2009.

Le groupe de travail de l'accession de l'Azerbaïdjan a tenu sa huitième réunion le 18 Octobre 2010 pour poursuivre l'examen du régime économique et commercial de ce pays. Ils ont accueilli favorablement les progrès accomplis récemment sur le plan législatif et ont souligné qu'il était important de continuer d'intensifier les négociations relatives à l'accès aux marchés.

Le Groupe de travail sur l'Azerbaïdjan a révisé le résumé factuel en Novembre 2011 et sa neuvième réunion s'est tenue le 24 Février 2012 afin d'examiner les réformes commerciales de l'Azerbaïdjan et d'évaluer leur conformité avec les règles de l'OMC. Les Membres ont demandé plus d'informations sur les politiques de tarification de l'Azerbaïdjan, les Entreprises Commerciales d'État, le régime d'investissement, la politique de concurrence, les droits commerciaux, les contingents tarifaires, les droits à l'exportation et les restrictions, les subventions à l'exportation, la politique agricole, les recours commerciaux, les zones de libre-échange, la propriété intellectuelle, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce et les marchés publics.

Le Vice-Ministre Azerbaïdjanais des Affaires étrangères, Mahmoud Mammad-Guliyev a déclaré à cette occasion que son pays demeure fortement tributaire des ressources pétrolières et gazières et que son adhésion à l'OMC avait pour but de mettre en place une économie de marché diversifiée et de réaliser le développement économique durable. A la fin de la réunion, le Président du Groupe de travail sur l'Azerbaïdjan, l'Ambassadeur Walter Lewalter, a exhorté ce dernier à continuer à poursuivre ses réformes intérieures et les négociations en matière d'accès au marché d'une manière proactive pour faire avancer le processus.

L'Azerbaïdjan a déclaré aux membres de l'OMC lors d'une réunion du groupe travail des adhésions, le 22 Juillet 2016, qu'il adoptera toutes les mesures possibles pour intensifier

son processus d'adhésion. Le président du Groupe de travail, S.E. l'Ambassadeur Walter Werner (Allemagne), a félicité l'Azerbaïdjan pour ses progrès accomplis pour mettre son régime commercial en conformité avec les règles de l'OMC, mais a exhorté les membres et l'Azerbaïdjan d' «accélérer» le rythme des négociations.

Négociations sur l'accès aux marchés

L'Azerbaïdjan a signé un accord avec la Géorgie en Avril 2010.

Des négociations sont en cours avec l'Union européenne et dix membres de l'OMC.

Le Groupe de travail a tenu sa neuvième, le 24 Février 2012 durant laquelle, les toutes dernières réformes adoptées par l'Azerbaïdjan pour faire progresser son accession à l'OMC et mettre son régime commercial en conformité avec les règles de l'OMC ont été débattus. Le groupe a aussi examiné le développement législatif et examiné les progrès réalisés dans le cadre des négociations bilatérales sur l'accès au marché des produits et des services.

La dernière révision du résumé factuel date de Novembre 2012. La dixième réunion du Groupe de travail s'est tenue le 7 Décembre 2012 et les Membres de l'OMC ont examiné l'état des négociations sur l'accès aux marchés, le régime de commerce extérieur et les réformes législatives en vue de l'accession de l'Azerbaïdjan à l'OMC.

Par ailleurs, M. Mahmud Mammad-Guliyev, Vice-Ministre des affaires étrangères et négociateur en chef de l'Azerbaïdjan, a donné à cette occasion, un aperçu de la situation économique de son pays et de l'élaboration des textes législatifs pertinents dans le contexte de l'OMC. Il a dit que l'objectif de son gouvernement était de diversifier et de moderniser l'économie en vue de réduire sa dépendance vis-à-vis du secteur du pétrole et du gaz.

En ce qui concerne les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés, le Vice-Ministre, a indiqué que l'Azerbaïdjan avait signé un accord bilatéral avec la République kirghize en Mars 2012 et avait récemment conclu des négociations bilatérales avec la Chine. D'autres négociations bilatérales avaient été tenues avec le Brésil, le Canada, la Corée, les États-Unis, le Japon, la Norvège et l'Union européenne en marge de la réunion du Groupe de travail.

Les représentants de la Chine, des États-Unis, de l'Inde, du Japon, de la Norvège, du Pakistan, de la République kirghize, de la Suisse, de la Turquie et de l'Union européenne ont accueilli favorablement les contributions de fond présentées par l'Azerbaïdjan et se sont dits favorables à l'accession du pays.

Au cours des discussions, les Membres ont demandé des précisions sur les politiques économiques de l'Azerbaïdjan, sur les entreprises commerciales d'État et les privatisations, sur les politiques concernant les prix, l'investissement et la concurrence, sur les exonérations de la TVA et l'application des droits d'accise et sur l'adoption de la Loi sur le Tarif douanier. Ils ont aussi souhaité avoir des compléments d'information sur les redevances et impositions pour services rendus, l'évaluation en douane, les règles d'origine, les interdictions d'exporter, les subventions pour les produits industriels, les subventions à l'exportation des produits agricoles, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les marchés publics et la propriété intellectuelle.

Le Secrétariat a été chargé de faire évoluer la documentation en établissant un projet de rapport du Groupe de travail à partir du résumé factuel des points soulevés. Des

négociations bilatérales sur l'accès au marché sont en cours avec les Membres intéressés sur la base d'une offre révisée concernant les marchandises, distribuée en Septembre 2013, et d'une offre révisée concernant les services, distribuée en Octobre 2013. Quatre accords bilatéraux ont été déposés auprès du Secrétariat de l'OMC (Émirats Arabes Unis, Oman, République Kirghize et Turquie). La onzième réunion du Groupe de travail a eu lieu le 21 Février 2014.

Durant cette réunion, les Membres de l'OMC ont examiné le régime commercial de l'Azerbaïdjan sur la base du projet de rapport du Groupe de travail. Ainsi, les Membres ont demandé à l'Azerbaïdjan des précisions au sujet des exemptions fiscales, des incitations à l'investissement, du fonctionnement des entreprises étrangères, des privatisations, des obstacles techniques au commerce, des subventions, du transit et de la propriété intellectuelle.

La douzième réunion du Groupe de travail s'est tenue le 6 Mars 2015 et le Président de ce Groupe de travail a salué les mesures prises par l'Azerbaïdjan pour mettre son régime de commerce en conformité avec les règles de l'OMC et a demandé au gouvernement d'accélérer les étapes de son accession à l'OMC et les membres de ce Groupe à soumettre leurs questions avant le 15 avril 2015.

3. Les Comores

Le 9 Octobre 2007, le Conseil général a établi un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession des Comores à l'OMC. Il a autorisé son Président à désigner le Président du Groupe de travail en consultation avec les Membres et avec le représentant des Comores (document WT/ACC/COM/1).

L'Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué le 25 Octobre 2013 (WT/ACC/COM/3). Le Président du Groupe de travail a été désigné le 18 Septembre 2013. La première réunion du Groupe de travail devrait se tenir dès que les Comores auront achevé leur premier cycle de questions-réponses avec les Membres.

4. L'Irak

L'Irak a déposé sa demande d'adhésion à l'OMC le 30 Septembre 2004, au titre de l'article XII. Un groupe de travail, présidé par M. Guillermo Valles Galmez (Uruguay), a été établi à la réunion du Conseil général du 13 Décembre 2004.

L'Irak a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur Mais le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

Pour la première fois depuis la demande d'accession déposée par l'Irak en 2004, le Groupe de travail s'est réuni le 25 Mai 2007 pour examiner la législation commerciale de l'Irak et sa conformité aux principes de l'OMC.

L'Irak a tenu des réunions bilatérales avec le Brésil, l'Égypte, les Émirats Arabes Unis, les États-Unis, la Jordanie, le Maroc, la Norvège, Oman, Taïwan, l'UE et le Viet Nam. Il a été invité à présenter des offres initiales pour faire progresser les négociations sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services.

L'Irak établira des documents sur l'agriculture, les services, les obstacles techniques au commerce, les questions sanitaires et phytosanitaires, et la propriété intellectuelle. Il élaborera aussi un plan d'action législatif général qui indiquera aux Membres l'état actuel de la législation et ses projets en matière législative.

Le 2 Avril 2008, les membres du Groupe de travail ont apporté leur appui à une rapide accession de l'Irak à l'OMC, faisant valoir que cela contribuerait à l'intégration du pays dans l'économie mondiale. Le Ministre du commerce Irakien, S.E. M. Al-Sudani, a indiqué que l'Irak était résolu à surmonter la situation difficile du pays pour avancer dans le processus d'accession et ajouté que l'accession de l'Irak représenterait un atout important pour la communauté internationale.

Examen de la législation commerciale

À ce stade de l'accession, les Membres examinent tous les aspects des politiques commerciales et économiques de l'Irak pour évaluer leur conformité avec les principes de l'OMC.

Depuis la première réunion du Groupe de travail, qui a eu lieu en Mai 2007, l'Irak a communiqué aux Membres un plan d'action législatif qui indique l'état d'avancement des réformes juridiques engagées. Il a également donné des renseignements concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) qu'il applique, les obstacles techniques au commerce (OTC) et les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) ainsi que le soutien interne et les subventions à l'exportation qu'il accorde dans le secteur de l'agriculture.

Négociations bilatérales

L'Irak a rencontré plusieurs Membres en marge des réunions du Groupe de travail. Les négociations sur l'accès aux marchés débiteront dès que l'Irak aura présenté ses offres initiales concernant les marchandises et les services.

L'Irak a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en Septembre 2005. Le Groupe de travail a tenu sa deuxième réunion en Avril 2008, au cours de laquelle il a poursuivi l'examen du régime de commerce extérieur de l'Irak.

L'Irak a fourni plusieurs contributions documentaires demandées par le Groupe de travail. Il doit encore présenter ses offres initiales concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services. La prochaine réunion du Groupe de travail devrait se tenir dès que l'Irak aura soumis ses offres initiales concernant l'accès au marché.

5. L'Iran

L'Iran a soumis sa demande d'adhésion à l'OMC au Conseil Général durant sa session tenue les 8 et 9 Juillet 2004 à Genève (WT/ACC/IRN/1). Cette candidature a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Général le 26 Mai 2005.

Un groupe de travail a été établi à la réunion du Conseil Général tenue le 26 Mai 2005.

L'Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en Novembre 2009. Les questions des Membres à son sujet ont été transmises au gouvernement de la République Islamique d'Iran en Février 2010. Des contributions techniques, y compris les réponses aux questions des Membres, ont été distribuées en 2011. Avant qu'une réunion du Groupe de travail puisse être convoquée, le Président du Conseil général devra mener des consultations avec les Membres pour désigner un Président du Groupe de travail.

6. Le Liban

Le Groupe de travail de l'accession de la République libanaise a été établi le 14 avril 1999. L'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en Juin 2001 et les réponses aux questions concernant l'aide-mémoire ont été distribuées en Juin 2002. Le

Groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 14 Octobre 2002.

Les travaux multilatéraux se poursuivent sur la base d'un projet de rapport révisé du Groupe de travail distribué en Octobre 2009. Des négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. La septième réunion du Groupe de travail s'est tenue en Octobre 2009.

Le Groupe de travail tiendra sa réunion lorsque la République Libanaise aura communiqué les contributions nécessaires.

7. La Libye

La Libye a déposé une demande officielle pour adhérer à l'OMC le 25 Novembre 2001 (Doc. WT/ACC/LBY/1). Les Membres de l'OMC ont officiellement convenu de commencer les négociations avec la Libye le 27 Juillet 2004.

La Libye n'a pas encore présenté d'aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur et le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

8. Le Soudan

Le groupe de travail pour l'admission du Soudan a été établi le 25 Octobre 1994. Un rapport sur le régime de son commerce extérieur a été soumis en Janvier 1999, ainsi que des réponses à une première série de questions à propos du rapport en Novembre 2000 ; une deuxième série de questions ont été posées en Janvier 2003. La deuxième réunion du Groupe de travail s'est tenue en Mars 2004.

Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés pour les marchandises et les services sont en cours, sur la base d'une offre initiale concernant les services et d'une offre révisée concernant les marchandises.

Deux accords bilatéraux signés (avec le Brésil et la Chine) concernant l'accès au marché ont été déposés auprès du Secrétariat. Des contributions techniques à jour sont en attente, et surtout des renseignements législatifs et constitutionnels actualisés à la suite de l'indépendance du Sud-Soudan en 2012. Le Secrétariat entretient des contacts techniques réguliers avec le Soudan pour répertorier les domaines dans lesquels des documents et des renseignements à jour sont requis. Cette accession est en suspens.

Les Membres de l'OMC ont exprimé leur soutien unanime à la reprise des négociations sur l'adhésion du Soudan à l'OMC lors de la 3^{ème} réunion du Groupe de travail sur l'adhésion des pays tenue le 31 janvier 2017, et ce 13 ans après sa dernière réunion officielle.

Le Ministre soudanais de la Coopération Internationale, M. Osman Ahmed Fadul Wash, a souligné l'engagement du gouvernement à l'égard du processus d'adhésion.

Il a également demandé aux Membres d'accélérer les négociations en vue du statut du Soudan comme un des Pays les Moins Avancés (PMA).

Le Soudan a indiqué qu'il avait conclu des accords bilatéraux d'accès aux marchés avec deux Membres de l'OMC. Il a également renouvelé son engagement vis-à-vis des Membres intéressés, sur la base des offres révisées d'accès au marché des biens et services.

Les Membres du Groupe de travail ont examiné le régime du commerce extérieur du Soudan sur la base du Mémoire mis à jour sur le régime du commerce extérieur et d'autres contributions fournies par le Soudan.

Le Soudan a également informé les membres sur l'évolution de la législation et a réaffirmé son engagement de mettre son régime commercial en conformité avec les règles de l'OMC.

9. La Syrie

La demande d'accession de la Syrie a été notifiée au Directeur Général de l'OMC le 30 Octobre 2001. (WT/ACC/SYR/1).

Le 4 mai 2010, le Conseil général est convenu d'établir un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession à l'OMC présentée par la République Arabe Syrienne.

La République Arabe Syrienne n'a pas encore présenté son aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur.

La République arabe syrienne est visée par des arrangements administratifs de la catégorie I.

10. L'Ouzbékistan

Le Groupe de travail de l'accession de l'Ouzbékistan a été établi le 21 Décembre 1994. L'Ouzbékistan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en Septembre 1998 et des réponses à des questions concernant cet aide-mémoire ont été distribuées en Octobre 1999. Des discussions bilatérales concernant l'accès aux marchés ont été engagées. Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 17 Juillet 2002.

L'Ouzbékistan a engagé des négociations bilatérales sur l'accès au marché avec les Membres intéressés sur la base d'offres initiales concernant les marchandises et les services présentés en Septembre 2005. La troisième réunion du Groupe de travail a eu lieu en Octobre 2005.

11. La Somalie

La Somalie a franchi la première étape du processus d'accession à l'OMC en adressant sa demande d'accession au Directeur général par Mme Faduma Abdulahi Mohamud, Ambassadrice et représentante permanente de la Somalie auprès de l'ONU à Genève, conformément à l'article XII de l'Accord de Marrakech et qui a été distribuée aux Membres de l'OMC le 7 Décembre 2016. Le Groupe de travail de l'accession de la Somalie a été établi en ce jour mais ne s'est pas encore réuni.

Conclusion :

Bien que la qualité de Membre de l'OMC procure des avantages évidents, les négociations sur l'accession constituent un défi pour tous les gouvernements accédants, notamment ceux des PMA. Les modalités et conditions de l'accession imposent des réformes intérieures. Les PMA accédants ont des capacités techniques et humaines et des ressources financières limitées pour faire face aux aspects complexes de l'accession à l'OMC.

En 2012, Le Conseil général a adopté les recommandations du Sous-comité des PMA visant à davantage renforcer, rationaliser et rendre opérationnelle la Décision de 2002 sur l'accession des pays les moins avancés (Lignes directrices sur l'accession des PMA). Ces recommandations ont été élaborées conformément à la Décision adoptée le 17 Décembre 2011 à la huitième Conférence ministérielle de l'OMC.

La Décision du Conseil général de 2012 a été adoptée en tant qu'addendum aux Lignes directrices de 2002 sur l'accession des PMA. La fourniture d'une assistance technique sur mesure par le Secrétariat de l'OMC aux PMA accédants à tous les stades du processus d'accession à l'OMC est demeurée prioritaire en 2013. Elle s'est faite au moyen

d'interactions avec les délégations à Genève ou dans les capitales.

Le Programme de la Chine pour les PMA et les accessions a beaucoup contribué au renforcement des capacités de négociation des PMA. Jusqu'à présent, sept (7) stagiaires ont été formés dans le cadre de ce programme. En 2013, le Secrétariat de l'OMC a poursuivi son dialogue avec les groupes régionaux à l'OMC et le Groupe consultatif des PMA.

Trois Etats Membres PMA de l'OCI ont entamé le processus d'adhésion à l'OMC, il s'agit de l'Afghanistan, les Comores et le Soudan.

Il convient de noter que, parmi les 47 PMA, seuls 31 sont membres de l'OMC.

Les ministres du commerce des pays en développement (enclavés) sans littoral se sont rencontrés le 12 Septembre 2012 à Almaty (Kazakhstan) pour discuter des voies et moyens pour améliorer le potentiel commercial de ces pays et d'établir une position commune face aux grands enjeux commerciaux actuels.

L'objectif de la réunion organisée par le gouvernement du Kazakhstan et le Bureau des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLLS) est consacré à la préparation de la conférence d'examen annuelle du Programme d'Almaty qui sera tenue en 2014.

Les pays en développement sans Littoral n'ayant aucun accès à la terre et la mer et qui sont relativement isolés des marchés mondiaux, de sorte qu'ils ont à supporter des coûts de transport plus élevés que la participation moyenne et basse dans le commerce international.

Les pays de l'OCI sans littoral sont les suivants : Afghanistan, Azerbaïdjan, Burkina Faso, Tchad, Kazakhstan, Kirghizistan, Mali, Niger, Ouganda, Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan.

ANNEXES

**Tableau 1 : Dates de mise en place des groupes de travail,
des Pays observateurs de l'OCI à l'OMC**

Pays	Date de la mise en place du groupe de travail	Président du groupe de travail
Algérie	17 Juin 1987	Argentine
Azerbaïdjan	16 Juillet 1997	Allemagne
Comores	9 Octobre 2007	-
Irak	13 Décembre 2004	Uruguay
Iran	26 Mai 2005	-
Liban	14 Avril 1999	France
Libye	27 Juillet 2004	-
Soudan	25 Octobre 1994	Maroc
Syrie	4 Mai 2010	-
Ouzbékistan	21 Décembre 1994	Mexique
Somalie	7 Décembre 2016	

Source : OMC

Tableau 2 : Récapitulatif des accessions en cours

Pays	Demande	Création du Groupe de travail	Aide-mémoire	Première/ dernière* réunion du Groupe de travail	Nombre de réunions du Groupe de travail*	Offre pour les marchandises		Offre pour les services		Projet de rapport du Groupe de travail**
						Offre initiale	dernière offre*	Offre initiale	dernière offre*	
Algérie	Juin 1987	Juin 1987	Juil. 1996	Avril 1998/ Mars 2014	12	Fév. 2002	Nov. 2013	Mars 2002	Oct. 2013	Fév. 2014
Azerbaïdjan	Juin 1997	Juil. 1997	Avril 1999	Juin 2002/Fev.2015	12	Mai 2005	Sept 2013	Mai 2005	Fév. 2015	Jan 2015
Comores	Févr. 2007	Oct. 2007	Oct.2013	Désignation sept2013						
Iran	Juil. 1996	Mai 2005	Nov. 2009							
Irak	Sept. 2004	Déc. 2004	Sept. 2005	Mai 2007/ Avril 2008	2					
Libye	Jan 1999	Avril 1999	Juin 2001	Oct. 2002/Oct. 2009	7	Nov. 2003	Juin 2004	Déc. 2003	Juin 2004	Oct. 2009
Ouzbékistan	Juin 2007	Déc. 2007	Avril 2011	Juil. 2002/ Juil. 2012	1					
Liban	Déc. 2004	Fév. 2005	Mars 2005	Oct. 2005/Juin 2013	13	Avril 2006	Nov. 2008	Oct. 2006	Nov. 2008	Oct. 2012
Soudan	Déc. 1994	Déc. 1994	Oct. 1998	Juil. 2002/Oct. 2005	3	Sept 2005		Sept 2005		

Notes : * À la date du présent document.

** Résumé factuel le plus récent (RF), projet de rapport du Groupe de travail ou parties du projet de rapport du Groupe de travail.

Tableau 3 : LISTE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI MEMBRES DE L'OMC

PAYS	DATE D'ADHESION
1. Afghanistan	29 Juillet 2016
2. Albanie	8 Septembre 2000
3. Bahreïn	1 Janvier 1995
4. Bangladesh	13 Décembre 1993
5. Benin	1 Janvier 1995
6. Brunei	1 Janvier 1995
7. Burkina Faso	3 Juin 1995
8. Cameroun	13 Décembre 1995
9. Tchad	19 Octobre 1996
10. Côte d'Ivoire	1 Janvier 1995
11. Djibouti	31 Mai 1995
12. Egypte	30 Juin 1995
13. Gabon	1 Janvier 1995
14. Gambie	23 Octobre 1996
15. Guinée	25 Octobre 1995
16. Guinée-Bissau	31 Mai 1995
17. Guyane	1 Janvier 1995
18. Indonésie	1 Janvier 1995
19. Jordanie	11 Avril 2000
20. Kuweit	1 Janvier 1995
21. Kazakhstan	30 Novembre 2015
22. Kirghizistan	20 Decembre1998
23. Malaisie	1 Janvier 1995
24. Maldives	31 Mai 1995
25. Mali	31 Mai 1995
26. Maroc	1 Janvier 1995
27. Mauritanie	31 Mai 1995
28. Mozambique	26 Aout 1995
29. Niger	13 Décembre 1996
30. Nigeria	1 Janvier 1995
31. Oman	9 Novembre 2000
32. Pakistan	1 Janvier 1995
33. Qatar	13 Janvier 1996
34. Arabie Saoudite	11 Décembre 2005
35. Sénégal	1 Janvier 1995
36. Sierra Leone	23 Juillet1995
37. Suriname	1 Janvier 1995
38. Tadjikistan	2 Mars 2013
39. Togo	31 Mai 1995
40. Tunisie	29 Mars 1995
41. Turquie	26 Mars1995
42. Uganda	1 Janvier 1995
43. Émirats Arabes Unies	10 Avril 1996
44. Yémen	26 Juin 2014

LISTE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI
CANDIDATS A L'ACCESSION A L'OMC
(OBSERVATEURS)

1. Algérie
2. Azerbaïdjan
3. Comores
4. Iran
5. Iraq
6. Liban
7. Libye
8. Soudan
9. Syrie
10. Ouzbékistan
11. Somalie

LISTE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI
NON MEMBRES DE L'OMC

1. Palestine
2. Turkménistan

**Tableau 4 : Etat de l'Accord OMC de Facilitation des Echanges – Ratifications
des Etats Membres de l'OCI (En date du 8 mars 2017: 24 Membres / 114)**

Pays	Date de ratification
1. Malaisie	26 Mai 2015
2. Niger	4 Aout 2015
3. Togo	1 Octobre 2015
4. Pakistan	27 Octobre 2015
5. Guyane	30 Novembre 2015
6. Côte d'Ivoire	8 Décembre 2015
7. Brunei	15 Décembre 2015
8. Mali	20 Janvier 2016
9. Turquie	16 Mars 2016
10. Emirats Arabes Unis	18 Avril 2016
11. Albanie	10 Mai 2016
12. Kazakhstan	26 Mai 2016
13. Arabie Saoudite	28 Juillet 2016
14. Afghanistan	29 Juillet 2016
15. Sénégal	24 Août 2016
16. Bahreïn	23 Septembre 2016
17. Bangladesh	27 Septembre 2016
18. Gabon	5 Décembre 2016
19. Kirghizistan	6 Décembre 2016
20. Mozambique	6 Janvier 2017
21. Nigeria	16 Janvier 2017
22. Oman	22 Février 2017
23. Tchad	22 Février 2017
24. Jordanie	22 Février 2017

**Tableau 5 : État des notifications de la catégorie A des Etats Membres de l'OCI des
AFE de l'OMC (en date du 10 mars 2017: 28 Membres / 94)**

Pays	Date de notification	Pays	Date de notification
1. Turquie	16 Juillet 2014	15. Jordanie	18 Septembre 2014
2. Malaisie	23 Juillet 2014	16. Sénégal	27 Octobre 2014
3. Qatar	25 Juillet 2014	17. Nigeria	10 Novembre 2014
4. Arabie Saoudite	22 Juillet 2014	18. Gabon	17 Décembre 2014
5. Maroc	4 Août 2014	19. Egypte	7 Janvier 2015
6. Tajikistan	4 Août 2014	20. Pakistan	20 Mars 2015
7. Indonésie	4 Août 2014	21. Émirats Arabes Unies	2 Juin 2015
8. Brunei	8 Août 2014	22. Uganda	6 Août 2015
9. Côte d'Ivoire	11 Août 2014	23. Bahreïn	24 Novembre 2015
10. Kirghizistan	11 Août t 2014	24. Suriname	30 Novembre 2015
11. Kuweit	14 Août 2014	25. Guyane	5 Janvier 2016
12. Oman	14 Août 2014	26. Kazakhstan	24 Février 2016
13. Tunisie	4 Septembre 2014	27. Cameroun	23 Mai 2016
14. Albanie	10 Septembre 2014	28. Burkina Faso	9 March 2017

Tableau 6 : État des notifications de la catégorie B des Etats Membres de l'OCI des AFE de l'OMC (en date du 21 février 2017: 2 Membres / 9)

Pays	Date de notification	Pays	Date de notification
1. Albanie	21 Février 2017	2. Tchad	21 Février 2017

Tableau 7 : État des notifications de la catégorie C des Etats Membres de l'OCI des AFE de l'OMC (en date du 21 février 2017: 2 Membres / 8)

Pays	Date de notification	Pays	Date de notification
1. Albanie	21 Février 2017	2. Tchad	21 Février 2017